

Méditer la prière du Notre-Père (8)

Et remets-nous nos dettes Comme nous aussi remettons à nos débiteurs

Au commencement de cette méditation, je voudrais citer les paroles du cardinal Schönborn prononcées lors d'une retraite : « *Sans faire la vérité sur notre vie, la miséricorde n'a pour ainsi dire pas de prise sur notre vie. Mais d'autre part, nous ne supportons pas la vérité si nous n'avons pas rencontré la miséricorde.* »

Le passé écrasant

Cette demande à propos de la remise des dettes concerne le passé. Elle vise à libérer le cœur humain du poids qui l'opprime en sollicitant la rémission des dettes contractées envers le Père. « *Seigneur, prends pitié du pécheur que je suis* » (Lc 18, 13) : c'est le cri du publicain de l'évangile mais il nous concerne tous. « *Dieu est riche en miséricorde, à cause du grand amour dont il nous a aimés (...) alors que nous étions morts (...) il nous a donné la vie avec le Christ - c'est par grâce que vous êtes sauvés.* » (Eph 2, 1-5) Ce passage est profondément christologique car nous savons que nous ne pouvons entrer dans cette perspective du pardon qu'en communion avec Celui qui a porté notre fardeau à tous.

Le péché et l'autre

Sur sept demandes dans le *Notre-Père*, trois concernent le mal et le péché. Jésus sait que notre vie est parsemée de pièges et qu'elle est fragile, attaquée. En employant le « nous » et non « remets-moi mes dettes », nous sommes mis en relation avec tous les pécheurs. La particularité est que pour demander le pardon du Père, il faut avoir pardonné au prochain. Le pardon ne peut entrer et agir que dans celui qui lui-même pardonne. « *Oui, si vous remettez aux hommes leurs manquements, votre Père céleste vous remettra aussi ; mais si vous ne remettez pas aux hommes, votre Père non plus ne vous remettra pas vos manquements.* » (Mt 6, 14) Ce pardon fraternel n'achète pas notre pardon, il ne le mérite pas non plus, mais il atteste la profondeur de notre demande. La condition d'avoir pardonné ne diminue pas la souveraineté, ni la gratuité du pardon du Père. Le Père pardonne en vertu de sa propre miséricorde, mais il soumet lui-même l'octroi de son pardon à une condition que réclame son propre amour paternel. « *Pardonnez-vous mutuellement comme Dieu vous a pardonnés dans le Christ.* » (Eph 4, 32 et Col 3, 13) Le *Catéchisme de l'Eglise Catholique* (n°2840) l'exprime aussi : « *Dans le refus de pardonner à nos frères et sœurs, notre cœur se referme, sa dureté le rend imperméable à l'amour miséricordieux du Père ; dans la confession de notre péché, notre cœur est ouvert à sa grâce.* » Le « comme » n'indique pas un processus d'imitation extérieure mais de participation vitale à la miséricorde qu'est Dieu.

Le pardon ? Une grâce reçue

François d'Assise est lucide sur la difficulté à remettre pleinement d'où l'appel confiant au Seigneur dans sa paraphrase du Notre Père : « *ce que nous ne remettons pas pleinement, toi, Seigneur, fais que nous le remettions pleinement* ». Le pardon est d'abord une grâce que l'on reçoit du Dieu de miséricorde.

Une attitude de vie

Dans l'expression de cette demande du Notre-Père, il est question de « dettes » et de « débiteurs ». C'est Matthieu qui emploie le mot emprunté au langage juridique : le mot grec « *ophéiléma* » désigne l'obligation créée par un achat ou un prêt (somme que l'acheteur ou l'emprunteur aurait dû donner sur la base de cette convention mais n'a pas encore donnée). L'idée de dette est relationnelle alors que l'idée de péché pourrait être conçue en seule référence à la loi. S'il y a dette, c'est qu'il y a rupture de relation.

Quand Pierre demande : « *Seigneur, si mon frère pèche contre moi, combien de fois dois-je lui pardonner ? jusqu'à sept fois ?* » Jésus lui répond : « *Je te dis non pas jusqu'à sept fois mais jusqu'à soixante-dix fois sept fois.* » (Mt 18, 21-22) Le pardon ne doit jamais cesser, il doit devenir l'attitude de vie.

Parfois nous entendons des personnes dire qu'elles ne peuvent pas pardonner une offense. Nous pouvons alors répondre : « *Le Christ a obtenu du Père le grand pardon pour toi ; dans la force de ce pardon tu peux pratiquer ton petit pardon à toi. C'est seulement par l'union au Christ qui a payé notre dette que nous pouvons effacer celle du prochain.* » (R. Guardini)

Aujourd'hui, nous constatons dans notre pays, comme ailleurs, la difficulté de vivre ensemble. Egalement, le sens du bien commun est faible alors que l'intérêt du groupe est fort. Toute communauté humaine est un lieu de péché et doit être aussi le lieu du pardon individuel et si possible communautaire. Comment faire aujourd'hui ? Il y a un lien étroit entre le pardon et la prière. « *Le don de la prière ne peut être reçu que dans un cœur accordé à la compassion divine* » (Catéchisme n°2844).

Les étapes du pardon

François d'Assise nous indique concrètement les étapes progressives du pardon : la première étape consiste à s'abstenir de la vengeance (« *ne rendant à personne le mal pour le mal* ») ; la seconde étape consistera à faire du bien en servant l'autre (« *qu'en toi nous nous appliquions à être utiles en tout* »). Comme l'affirme encore le Catéchisme (n°2843) : « *Il n'est pas en notre pouvoir de ne plus sentir et d'oublier l'offense ; mais le cœur qui s'offre à l'Esprit Saint retourne la blessure en compassion et purifie la mémoire en transformant l'offense en intercession.* »

A suivre ... Fr. Eric Bidot, ofm cap
(méditation publiée dans la Revue *Notre-Dame de la Trinité*, avril 2012)